

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026-2027

Parcours « MT » Musique & Théâtre

UN PARCOURS POUR LES ARTISTES-LYCÉENS



Le parcours « MT » (Musique, Théâtre) est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de la Cité des arts de Chambéry et le lycée Vaugelas.

Ce parcours s'adresse aux jeunes musiciens et comédiens qui entreront en 2^{nde} générale en 2026-2027. Ils pourront poursuivre des études artistiques dans un cursus au sein du CRR, tout en menant des études générales au lycée Vaugelas en bénéficiant des atouts de ces deux établissements voisins :

- ⇒ En classe de seconde, l'emploi du temps aménagé ;
- ⇒ Proximité géographique de la Cité des arts et du lycée Vaugelas ;
- ⇒ Affectation prioritaire au CRR de Chambéry,
- ⇒ Complémentarité des enseignements artistiques entre le lycée et le CRR (options et spécialités musique et théâtre du lycée).

Dossier de candidature à déposer en double avant le 15 mars 2026 :

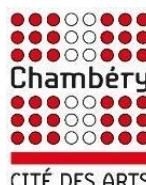
Monsieur le Proviseur
Lycée Vaugelas
8, rue Jean-Pierre Veyrat
73 000 Chambéry



Ou par mail au format PDF :
secretariat-scolarite-vaugelas@ac-grenoble.fr

Monsieur le Directeur
Cité des arts
Parc du Verney
73 000 Chambéry

Ou par mail au format PDF :
crr.scolarite@mairie-chambery.fr



NOM :

Prénom :

Discipline choisie (Musique ou Théâtre) :

PIÈCES À FOURNIR

- Le présent dossier dûment complété en deux exemplaires (lycée Vaugelas et Cité des arts)
- Une lettre de motivation, d'une page maximum, dactylographiée ou manuscrite :
 - Décrivez votre parcours artistique.
 - Exprimez vos motivations pour intégrer le parcours MT.
 - Décrivez un projet artistique auquel vous avez participé, vous ayant particulièrement marqué.
- Une attestation du conservatoire ou de l'école de musique ou de théâtre (sauf pour les élèves déjà inscrits au CRR). Elle doit certifier de l'inscription de l'élève. Pour les élèves comédiens non-inscrits dans une école, une attestation du directeur artistique de la compagnie.
- Concernant la partie scolaire :
 - **Annexe 1** (ci-après) dûment complétée par le(a) professeur(e) principal(e) de troisième et le chef d'établissement de votre collège.
 - **Annexe 2** : Les bulletins des trimestres 1 et 2 de votre année de troisième.

CALENDRIER

- Retour des dossiers de candidature avant le 15 mars 2026.
- Auditions et entretiens à la Cité des arts, sur convocation : entre le 30 mars et le 3 avril 2026
 - **MUSIQUE : entre le 30 mars et le 3 avril 2026**
Les candidats devront présenter un programme instrumental libre de 5 minutes maximum devant les enseignants de la Cité des arts et interpréter une chanson de leur choix (toutes les esthétiques sont possibles, *a cappella* ou avec un accompagnement libre).
Un entretien de 10 minutes terminera l'audition, pendant lequel les candidats seront invités à exprimer leur motivation pour intégrer le parcours MT.
 - **THÉÂTRE : le 30 mars et le 2 avril 2026.** Les candidats devront avoir préparé une scène, de préférence dialoguée ou un monologue théâtral (entre 3 et 5 minutes).
Un entretien de 10 minutes terminera l'audition, pendant lequel les candidats seront invités à exprimer leur motivation pour intégrer le parcours MT.

PROCEDURE DE SELECTION ET RESULTATS

Une Commission de présélection à la Cité des arts propose l'ensemble des candidatures avec avis circonstancié pour chaque élève à la **Commission de sélection du lycée Vaugelas**, commune aux musiciens et aux comédiens.

La composition de cette commission de sélection est arrêtée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Savoie. Cette commission de sélection est placée sous la présidence du Proviseur du lycée Vaugelas. Elle est constituée par un membre de l'équipe éducative du lycée, un représentant du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Savoie et le directeur de la Cité des Arts ou son représentant.

Le proviseur, après avis de la commission, propose à Monsieur Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) une liste de candidats susceptibles d'intégrer le parcours. Le DASEN est le seul décisionnaire de l'affectation en classe de seconde au lycée Vaugelas dans le cadre des affectations réglementaires dans les lycées (selon les procédures dérogatoires en vigueur).

Les élèves hors secteur de recrutement du lycée Vaugelas même si leur candidature est retenue **doivent impérativement effectuer une demande de dérogation à la carte scolaire. Si la dérogation n'est pas acceptée, aucune inscription ne pourra être faite.**

NB : L'acceptation de la dérogation par le DASEN de la Savoie, l'acceptation de la candidature pour le parcours MT, ne donnent pas automatiquement une place à l'internat du lycée Vaugelas.

En cas d'affectation au lycée Vaugelas et d'inscription dans le parcours, **les élèves s'inscrivent obligatoirement à la Cité des arts** en « parcours études » selon leur niveau de pratique artistique pendant les périodes d'inscription (**29 juin au 11 juillet 2026**) via le formulaire en ligne accessible sur le site de la Cité des Arts et s'acquittent des frais de scolarité.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

PHOTO

NOM / Prénom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone domicile : Téléphone mobile :

Courriel :

Discipline (musique, théâtre) :

➤ Instrument ou chant (pour les musiciens) :

Niveau ou nombre d'années de pratique :

Coordonnées de l'établissement artistique d'origine (ou de la compagnie) :

Nom du professeur d'instrument ou de la dominante ou du directeur artistique :

Intention d'internat oui non

Contact à proximité géographique en cas d'urgence (si interne) :

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone mobile :

Autres informations jugées nécessaires à nous communiquer :

.....
.....
.....

Vous avez des questions ou besoin de complément d'informations ? Contactez

Le lycée Vaugelas ce.0730013t@ac-grenoble.fr

La Cité des arts au 04 79 60 23 70 ou Évelyne Scalvenzi : crr.scolarite@mairie-chambery.fr

Date :

Signature du candidat

Signature du représentant légal

Annexe n°1
Evaluations des aptitudes scolaires pour le double parcours

NOM :

Prénom :

Maîtrise du socle commun de compétences par l'élève :

➔ À compléter par le (la) professeur(e) principal(e) de troisième

Compétences	En cours d'acquisition	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Expertise
Maîtrise de la langue française				
Pratique d'une langue vivant étrangère				
Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique				
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication				
Culture humaniste				
Compétences sociales et civiques				
Autonomie et initiative				

Date :

Nom et signature du/de la professeur(e) principal(e)

Avis du personnel de direction sur l'aptitude à réussir sur un double cursus, scolaire artistique :

Date :

Nom, cachet et signature du personnel de direction

Annexe n°2
Bilans trimestriels (1^{er} et 2nd trimestres) de troisième